

Lyon, le 16 octobre 2025

Communiqué de presse

La Métropole de Lyon soutient la culture et développe l'éducation artistique et culturelle sur son territoire

La Métropole de Lyon s'est dotée en juin 2021 d'une stratégie culturelle fondée sur une vision qui s'attache à reconnaître que chaque habitant, chaque acteur culturel, chaque territoire, est porteur de culture. Lors de la commission permanente du 13 octobre, plusieurs délibérations visant à accompagner des projets d'EAC à l'échelle du territoire métropolitain et dans les collèges ont été adoptées. Ce sont plus de 110 000 jeunes qui ont été concernés par un de ces projets depuis 2020. Le 17 octobre 2025, la Métropole, aux côtés de la Ministre de la Culture et de la Ville de Villeurbanne, signera une déclaration pour vers un Contrat de Territoire pour la Création artistique.

Accompagner les projets d'éducation artistique et culturelle sur le territoire

Dans le cadre d'un appel à projet pour l'année 2025-2026, 34 projets d'éducation artistique et culturelle ont été retenus pour un montant total d'accompagnement de 172 000 €. Ces projets, conduits à l'initiative des acteurs culturels, concernent directement des collégiens et collégiennes (environ 3 500 élèves) et des habitants de la Métropole à l'échelle des communes ou intercommunale (2 400 habitants) et valorisent notamment la participation et l'implication des jeunes.



La Métropole déploie également des résidences d'action culturelle et artistique dans les CTM (Conférences Territoriales des Maires) du territoire, avec les communes et en partenariat avec le Ministère de la Culture. Ce sont 6 résidences qui seront mises en place pour la période 2025/2026 et concernent tous les champs artistiques et culturels. Le montant total de ces projets s'élève à près de 165 000 €.

Par ailleurs, la Métropole de Lyon accompagne les Villes de Givors, Lyon, Vaulx-en-Velin et Villeurbanne dans le développement de l'EAC dans le cadre des conventions de partenariat territoriales et de leur labélisation par le Ministère de la Culture commune 100 % EAC.

Contact presse – Métropole de Lyon

Adèle Bourgeois – adele.bourgeois@grandlyon.com – 06 15 34 12 94

Développer des projets d'EAC au collège



Plusieurs dispositifs sont également mis en place par la Métropole de Lyon pour permettre à chaque collégien et collégienne d'avoir une pratique artistique et culturelle. Ces dispositifs leur permettent de développer leurs compétences d'analyse et de création notamment à travers l'éducation à l'image avec :

- le dispositif Collège au cinéma qui leur permet de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement pour eux (9 000 collégiens et 22 cinémas du territoire métropolitain impliqués), et des ateliers de création de bande-annonce complémentaires au dispositif, représentant des soutiens de 79 000 € ;
- un projet d'éducation à l'image conduit par la CinéFabrique, école nationale supérieure de cinéma et de multimédia, qui concerne 150 collégiens de troisième d'établissements scolaires réseau d'Education prioritaire, dans le cadre du soutien au fonctionnement apporté à cette école ;
- ou encore le Festival National du Film Scolaire.

La Métropole soutient aussi les collèges qui co-construisent des projets EAC dans le cadre de l'appel à projets écocitoyen, délibéré dans cette même commission permanente. Plus de 9 000 jeunes collégiens et collégiennes bénéficient de ces projets, pour un montant d'aides de 176 140 €. Soit au total, plus de 18 000 élèves touchés par un projet artistique et culturel au collège.

Soutenir un projet ressource pour l'action culturelle : le réseau animation médiation culture des Francas

Dans le cadre de sa politique culturelle et du soutien à l'EAC et l'inclusion sociale, la Métropole accompagne les Francas du Rhône pour l'animation d'un réseau et la mise en œuvre de projets communs entre les acteurs de l'action culturelle et de l'éducation populaire, vers de nouvelles pratiques de médiation et d'animation, notamment avec la jeunesse. L'association bénéficie d'une aide de 15 000 € votée en commission permanente.



À travers ces différentes interventions, les personnes concernées par des projets d'EAC soutenus par la Métropole ont été multipliées par trois entre 2019 et 2024 (de 13 000 à près de 38 000 par an).

Signature de la Déclaration vers un Contrat de Territoire pour la Création artistique en présence de la Ministre de la Culture Rachida Dati le 17 octobre 2025

Le Ministère de la Culture, la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne vont signer une déclaration pour aller vers un Contrat de Territoire pour la Création Artistique le 17 octobre 2025. Ce dispositif, qui s'inscrit dans les objectifs du plan d'actions du Ministère de la Culture pour la liberté de création, de diffusion et de programmation, consacre le caractère partagé entre l'État et les collectivités territoriales de cet engagement, et intègre des objectifs plus globaux sur les enjeux démocratiques et sociaux d'une politique culturelle. L'engagement de la Métropole s'inscrit dans les objectifs de la stratégie culturelle métropolitaine, qui fait de l'éducation artistique et culturelle un levier d'émancipation et d'égalité, et la place des artistes au cœur des enjeux du quotidien des habitants du territoire.